

**SERVICE TECHNIQUE**

FB/PB /MG

**DECISION N° ST23-07655**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa dudit article de ladite délibération surnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat dans le cadre des différentes actions organisées par la Ville de Villeparisis pour le mois de l'environnement 2023,

**CONSIDERANT** les consultations menées auprès de la société MC CROSNIER SAS,

**CONSIDERANT** que les quatre (4) propositions établies par la société MC CROSNIER SAS, ont été retenues par la Ville de Villeparisis,

**DECIDE**

**Article 1**

Les contrats sont passés en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

***Le contrat n°C202322 « Animation d'une fresque quizz du climat » conclu pour un montant de 700 € HT soit 840 € TTC***

***Le contrat n°C202323 « Animation d'un stand régale ta planète » conclu pour un montant de 1600 € HT soit 1920 € TTC***

***Le contrat n°C202324 « Animation d'une fresque quizz de biodiversité » conclu pour un montant de 600€ HT soit 720€ TTC***

***Le contrat n°C202325 « Animation d'un atelier terrarium » conclu pour un montant de 600€ HT soit 720€ TTC.***

Les contrats sont attribués à la société MC CROSNIER SAS, sis Eco-lieu des Ciboulettes – Gare de Chelles-Gournay – 77500 CHELLES, représentée par Madame Marion CROSNIER, Présidente de la Société.

Ils prennent effet à compter de leur notification, avec un début d'exécution des prestations décomposés comme suite :

- Samedis 8 avril 2023 : Animation d'une fresque quizz du climat - Animation d'un stand régale ta planète
- Samedi 22 avril 2023 : Animation d'une fresque quizz de biodiversité - Animation d'un atelier terrarium

## Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

## Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait à VILLEPARISIS le 8 mars 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



## Contrat de prestation pour la Fête du printemps 2023

ENTRE LES SOUSSIGNEES,

**Mairie de VILLEPARISIS**

32, rue de Ruzé  
77270 VILLEPARISIS

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le client** »

ET

**La SAS MC Crosnier**

Eco-lieu des Ciboulettes  
Gare de Chelles-Gournay  
77 500 CHELLES

Représentée par Mme Marion CROSNIER, Présidente de la société,

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le prestataire** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

La prestation objet du présent contrat est d'animer un atelier pour famille ayant pour thématique l'alimentation durable, lors de la fête du printemps.

L'atelier sera sans inscription.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

**ARTICLE 2 : DATE ET LIEU**

La prestation se déroulera le 8 avril 2023 de 11h00 à 18h00 sur la place du marché. La mise en place du stand est à prévoir en amont.

Lieu : Place du marché - 77270 VILLEPARISIS.

**ARTICLE 3 : COUT DE LA PRESTATION**

Le contrat est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est réputé comprendre toutes les sujétions nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix est ferme.

Le coût de la prestation est fixé à 1600 € HT soit 1920 € TTC.

Le règlement s'effectuera après service fait, sur présentation d'une facture.

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant ses biens, son personnel et les biens qu'il aurait loués ou qui lui seraient prêtés. Celle-ci couvre les dommages causés à la ville dans le cas où sa responsabilité serait engagée.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**FAIT A VILLEPARISIS**

Le 31/01/2023

Pour LA VILLE,  
La Directrice Générale des Services

  
Valérie BESSIERE

Pour LE PRESTATAIRE,  
La SAS MC Crosnier

Marion CROSNIER



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023



## Contrat de prestation pour la Fête du printemps 2023

**ENTRE LES SOUSSIGNEES,**

**Mairie de VILLEPARISIS**

32, rue de Ruzé  
77270 VILLEPARISIS

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le client** »

ET

**La SAS MC Crosnier**

Eco-lieu des Ciboulettes  
Gare de Chelles-Gournay  
77 500 CHELLES

Représentée par Mme Marion CROSNIER, Présidente de la société,

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le prestataire** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

La prestation objet du présent contrat est de réaliser une animation d'un stand « Fresque quizz du climat » à destination des enfants et des adultes, lors de la fête du printemps.

### **ARTICLE 2 : DATE ET LIEU**

La prestation se déroulera le 8 avril 2023 de 11h00 à 18h00 sur la place du marché. La mise en place du stand est à prévoir en amont.

Lieu : Place du marché – 77270 VILLEPARISIS.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023



**ARTICLE 3 : COUT DE LA PRESTATION**

Le contrat est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est réputé comprendre toutes les sujétions nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix est ferme.

Le coût de la prestation est fixé à 700 € HT soit 840 € TTC.

Le règlement s'effectuera après service fait, sur présentation d'une facture.

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant ses biens, son personnel et les biens qu'il aurait loués ou qui lui seraient prêtés. Celle-ci couvre les dommages causés à la ville dans le cas où sa responsabilité serait engagée.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**FAIT A VILLEPARISIS**

Le 31/01/2023

Pour LA VILLE,  
La Directrice Générale des Services

  
Valérie BESSIERE

Pour LE PRESTATAIRE,  
La SAS MC Crosnier

Marion CROSNIER



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023



## Contrat de prestation pour le mois de l'environnement 2023

ENTRE LES SOUSSIGNEES,

**Mairie de VILLEPARISIS**

32, rue de Ruzé

77270 VILLEPARISIS

CI-APRES DÉNOMMÉE « le client »

ET

**La SAS MC Crosnier**

Eco-lieu des Ciboulettes

Gare de Chelles-Gournay

77 500 CHELLES

Représentée par Mme Marion CROSNIER, Présidente de la société,

CI-APRES DÉNOMMÉE « le prestataire »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

La prestation objet du présent contrat est de réaliser une animation d'un stand « Fresque quizz de la biodiversité » à destination des enfants et des adultes, lors de la journée de la Terre.

### **ARTICLE 2 : DATE ET LIEU**

La prestation se déroulera le 22 avril 2022 de 14h00 à 17h00, sur le parking du Centre

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Culturel. La mise en place du stand est à prévoir en amont.

Lieu : parking du Centre Culturel – 77270 VILLEPARISIS.

**ARTICLE 3 : COUT DE LA PRESTATION**

Le contrat est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est réputé comprendre toutes les sujétions nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix est ferme.

Le coût de la prestation est fixé à 600 €HT soit 720 € TTC.

Le règlement s'effectuera après service fait, sur présentation d'une facture.

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant ses biens, son personnel et les biens qu'il aurait loués ou qui lui seraient prêtés. Celle-ci couvre les dommages causés à la ville dans le cas où sa responsabilité serait engagée.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**FAIT A VILLEPARISIS**

Le 31/01/2023

Pour LA VILLE,  
La Directrice Générale des Services



Valérie BESSIERE

Pour LE PRESTATAIRE,  
La SAS MC Crosnier

Marion CROSNIER



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023



## Contrat de prestation pour le mois de l'environnement 2023

**ENTRE LES SOUSSIGNEES,**

**Mairie de VILLEPARISIS**

32, rue de Ruzé

77270 VILLEPARISIS

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le client** »

ET

**La SAS MC Crosnier**

Eco-lieu des Ciboulettes

Gare de Chelles-Gournay

77 500 CHELLES

Représentée par Mme Marion CROSNIER, Présidente de la société,

CI-APRES DÉNOMMÉE « **le prestataire** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

La prestation objet du présent contrat est d'animer un stand de création de terrariums, lors de la journée de la Terre.

### **ARTICLE 2 : DATE ET LIEU**

La prestation se déroulera le 22 avril 2022 de 14h00 à 17h00, sur le parking du Centre Culturel. La mise en place du stand est à prévoir en amont.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023



Lieu : parking du Centre Culturel – 77270 VILLEPARISIS.

**ARTICLE 3 : COUT DE LA PRESTATION**

Le contrat est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est réputé comprendre toutes les sujétions nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix est ferme.

Le coût de la prestation est fixé à 600 €HT soit 720 € TTC.

Le règlement s'effectuera après service fait, sur présentation d'une facture.

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant ses biens, son personnel et les biens qu'il aurait loués ou qui lui seraient prêtés. Celle-ci couvre les dommages causés à la ville dans le cas où sa responsabilité serait engagée.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**FAIT A VILLEPARISIS**

Le 31/01/2023

Pour LA VILLE,  
La Directrice Générale des Services

  
Valérie BESSIERE

Pour LE PRESTATAIRE,  
La SAS MC Crosnier

Marion CROSNIER



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230315-ST23\_07655-AI  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023